

ARRONDISSEMENT
CHALON/SAONE

EXTRAIT
du Registre des Arrêtés du Maire
de Genouilly (Saône et Loire)

N° 12/2023
Nature acte : 8.3

Nous Maire de la Commune de GENOUILLY,

- Vu les travaux suivants : Création d'un branchement d'eau pour la propriété de Mr et Mme BORDAS Bruno, sur la Voie Communale n°6 au hameau de Fer, travaux réalisés par VEOLIA 44 Quai Jules Chagot 71300 MONTCEAU LES MINES.
- Vu qu'à cette occasion il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur la Voie Communale n° 6 au hameau de Fer.

ARRETONS

Article 1 : A compter du 30 Mars 2023, et pendant toute la durée des travaux de création d'un branchement d'eau pour la propriété de Mr et Mme BORDAS Bruno la circulation des véhicules sera interdite sur la Voie Communale n° 6 au hameau de Fer.

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule au droit du chantier sera interdit.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'Entreprise VEOLIA en charge des travaux.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Mont-Saint-Vincent - ST Gengoux le National est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Genouilly le 21 Mars 2023
Mme JANDOT Christelle
Maire de GENOUILLY

